e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 26/11/2026

Agrément pour la distribution des produits pétroliers et dérivés

Informations détaillées

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Energie
Sous secteur d'activité	Production et distribution d'électricité et de gaz
Formes juridique	GIE SA SARL EURL Filiale
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	200000000
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	
Périodicité de renouvellement	5 ans
Renouvellement soumis à inspection	Non disponible
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	30
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non disponible
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non disponible
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non disponible

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie
Structure	Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)
Autorité émettrice	Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)
Situation géographique	Immeuble SCIAM, 5ème étage 63 Avenue Marchand BP V 42 Abidjan
Tél.Fixe	+225 27 20 21 38 71 +225 27 20 21 42 46
Adresse Mail	info@dgh.ci
Site Internet	www.dgh.ci

Pièces à fournir

Non disponible

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	500000
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Loi n°92-469 du 30 juillet 1992 en son article 4

Documents à télécharger